

Newsletter

YOUR BIMONTHLY MEDICAL INSURANCE UPDATES FROM UNSMIS

[Pour la version française, voir ci-dessous](#)

ABOUT THIS EDITION

Dear Insured Member,

We are delighted to present the March edition of the bimonthly UNSMIS newsletter!

In this issue we will discuss the following:

- Preventive checkups
- Recommended vaccination
- Genetic tests
- Update of the ASHI request process
- UNSMIS mobile app update
- New toll-free emergency helpline

The newsletter will be sent to insured members via email, will be published on the website and will appear as a pop-up window on the eClaims Portal.

We hope you find this newsletter helpful.

Kind regards,

The UNSMIS Team

PREVENTIVE CHECKUPS

The primary objective of a preventive health check-up is to promote early detection and prevention of diseases. Screening tests and check-ups can identify health problems early, making them easier to treat.

Recently, UNSMIS expanded its coverage to include preventive medical check-ups under the following conditions:

"Preventive medical check-ups without diagnosis and prior authorization (the prescription should detail the required exams and medical reason) are covered up to CHF 1,000.- per year."

To clarify, preventive medical check-ups are designed for a complete screening of an individual's health condition, typically conducted at a hospital. These do not result in a diagnosis but may form the basis for medical treatment or further examination.

PREVENTIVE CARE GUIDE

GENERAL CHECK-UPS (HEALTH SCREENING)	OTHER PREVENTIVE MEASURES AND TESTS
 NO PRIOR AUTHORIZATION NEEDED	 NO PRIOR AUTHORIZATION NEEDED
 PRESCRIPTION DETAILING THE REQUIRED EXAMS AND MEDICAL REASON	 PRESCRIPTION INDICATING THE EXACT TEST TO BE PERFORMED
 DOES NOT RESULT IN A DIAGNOSIS	 DIAGNOSIS: PRESENCE OR ABSENCE OF A SPECIFIC DISEASE
 REIMBURSEMENT LIMITATION TO CHF 1,000.- PER YEAR (REIMBURSEMENT RATE: 80%)	 FOR DETAILS ON REIMBURSEMENT, PLEASE SEE CIRCULAR LINKED ABOVE

In contrast, specific preventive tests and examinations aim to diagnose the presence or absence of a specific disease. Typical preventive examinations include mammograms, breast echography, blood tests, and STI tests. These are considered preventive measures and are not included under the general check-ups limit of CHF 1,000 per calendar year. For a complete list of reimbursable preventive tests, please check the communication on Preventive Care on our website.

Circular on Preventive Care

RECOMMENDED VACCINATION

Effective 1 February 2025, a medical prescription is no longer required for the reimbursement of WHO's Routine Immunization recommendations. The list of these vaccinations is freely available on WHO's website.

If you require a vaccine that is not included in this list, kindly ask your doctor to provide a referral or prescription and attach it to your claim.

The reimbursement rate for vaccinations, whether requiring prescription or not, is 80%, except for influenza and COVID vaccinations which are reimbursed at 100%.

Vaccinations for official duty travel are typically reimbursed by your Organization at 100%. Therefore, such claims should be submitted directly to your Organization and not to UNSMIS.



LIST OF RECOMMENDED VACCINATIONS

GENETIC TESTS

The results of a genetic test can confirm a suspected genetic condition and assist in developing a treatment plan.

When a genetic condition is diagnosed, any necessary follow-up is tailored to the needs of the individual: medical follow-up can be advised, or the use of medicines can be adjusted.

UNSMIS introduced a new reimbursement rule related to genetic tests and liquid biopsies.

First, please send your request to the Medical Adviser with the following documents:

- A medical report indicating the suspected illness or direct family illness history.
- A prescription issued by a geneticist other than the one performing the test.
- A quotation.

GENETIC TEST AND LIQUID BIOPSY

CHECKLIST



 **Request prior authorization from Medical Adviser before testing**

 **Obtain prescription from a geneticist different from the one conducting the test**

 **Provide detailed medical report**

 **Provide quotation**

 **Ensure test is medically justified**

 **Limit testing to a maximum of 100 genes**

 **Reimbursement rate: 80%**



Once prior authorization is granted, you may undergo testing, which will be reimbursed at 80%.

The coverage extends to testing for a maximum of 100 genes.

Genetic tests exceeding 100 genes will not be reimbursed.

Tests performed without prior authorization will not be reimbursed.

UPDATE OF THE ASHI REQUEST PROCESS

In our effort to make our administrative processes more effective and user-friendly, we are introducing a new, more detailed application form for our After-Service Health Insurance (ASHI) plan offered to our retiring insured members. Additionally, we have removed the requirement of an advance premium payment for ASHI.

We wanted to highlight these changes as we have noticed that many retirees fill in the ASHI request form and pay the previously required advance premium before reaching out to us first.

Since eligibility for After-Service Health Insurance should be determined by our colleagues,

we recommend contacting our Affiliations Team via email at unsmisaffiliations@un.org before retirement. They will then guide eligible insured members through the correct process and provide the most up-to-date request form.

The new form is available for download on our website.

New ASHI application form

UNSMIS MOBILE APP UPDATE

We are dedicated to continuously improving the UNSMIS mobile app to ensure superior performance, stability, and a seamless user experience. Our latest release includes essential technical updates that enhance the app's functionality. To take full advantage of these improvements, we kindly encourage you to always use the most current version. For a detailed guide on updating the app on your mobile device, please visit our website.

How to update the mobile application

NEW TOLL-FREE EMERGENCY HELPLINE

Kindly note that UNSMIS has a new, global toll-free emergency helpline. The number is as follows:

- +1 800 340 13 95

For further information on the emergency helpline, please visit our [website](#).

 [Visit our website](#)

 [Contact us](#)

 [eClaims Portal](#)



UNSMIS Newsletter March 2025



DANS CETTE ÉDITION

Cher/Chère sociétaire,

Nous sommes heureux de vous présenter l'édition de mars de notre bulletin bimestriel !

Le numéro de ce mois-ci vous présente :

- Soins préventifs
- Vaccins recommandés
- Tests génétiques
- Révision du processus de demande d'adhésion à l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)
- Mise à jour de l'application mobile UNSMIS
- Nouveau numéro d'urgence gratuit

Le bulletin sera envoyé aux sociétaires par email, il sera également publié sur notre **site internet** et apparaîtra sous forme de fenêtre pop-up sur le **portail eClaims**.

Nous espérons que le présent bulletin vous sera utile.

Cordialement,

L'équipe UNSMIS

SOINS PRÉVENTIFS

L'objectif principal des bilans de santé est de promouvoir la détection précoce et la prévention des maladies. Les dépistages et bilans consistent à identifier les problèmes de santé à leurs débuts, facilitant ainsi leur traitement.

Récemment, la couverture des soins préventifs a été étendue pour inclure les bilans de santé sous réserve des conditions suivantes :

« Les bilans de santé préventifs sans diagnostic et sans autorisation préalable (la prescription doit détailler l'examen et la raison médicale) sont remboursés à hauteur de 1000 Frs par an. »

Les bilans de santé préventifs consistent à effectuer un dépistage complet de l'état de santé de l'individu, généralement dans un hôpital. Ces bilans n'établissent aucun diagnostic ; cependant, ils peuvent constituer la base d'examen plus approfondis ou d'un traitement médical ultérieur.

En revanche, le but des tests préventifs spécifiques est d'établir un diagnostic qui confirme la présence ou l'absence d'une maladie concrète. Parmi les dépistages préventifs les plus courants figurent la mammographie, l'échographie mammaire, les tests sanguins et le dépistage des ITS. Ceux-ci sont considérés comme des mesures préventives et n'appartiennent pas à la catégorie des bilans de santé soumis à un plafond de CHF 1'000 par année civile. Pour une liste complète des tests préventifs remboursables, veuillez consulter notre communication concernant les soins préventifs sur notre site web.

GUIDE DES SOINS PRÉVENTIFS

BILANS DE SANTÉ (DÉPISTAGE)	AUTRES MESURES ET TESTS PRÉVENTIFS
 AUTORISATION PRÉALABLE NON EXIGÉE	 AUTORISATION PRÉALABLE NON EXIGÉE
 ORDONNANCE DÉTAILLANT LES EXAMENS NÉCESSAIRES ET LA RAISON MÉDICALE	 ORDONNANCE DÉTAILLANT LE TEST SPÉCIFIQUE À EFFECTUER
 SANS L'ÉTABLISSEMENT D'UN DIAGNOSTIC	 DIAGNOSTIC : PRÉSENCE OU ABSENCE D'UNE MALADIE SPÉCIFIQUE
 REMBOURSEMENT LIMITÉ À CHF 1,000.- PAR AN (TAUX DE REMBOURSEMENT : 80 %)	 POUR DES DÉTAILS SUR LE REMBOURSEMENT, VEUILLEZ CONSULTER LA CIRCULAIRE SUR LE LIEN CI-DESSUS

Circulaire sur les soins préventifs

À compter du 1^{er} février 2025, le remboursement des vaccinations systématiques recommandées par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) n'est plus soumis à ordonnance. La liste exhaustive de ces vaccinations est disponible sur le site de l'OMS.

Si vous avez besoin d'un vaccin qui ne figure pas dans la liste, veuillez demander à votre médecin de délivrer une ordonnance et assurez-vous de l'attacher à la demande de remboursement que vous soumettez.

Le taux de remboursement des vaccins, qu'une ordonnance soit ou non exigée, est de 80%. Cependant, les vaccins contre la grippe et la COVID sont remboursés à 100 %.

La vaccination pour un déplacement professionnel est généralement remboursée par votre organisation à 100 %. Pour cette raison, les demandes de remboursement de ce type sont à soumettre directement auprès de votre organisation et non à l'UNSMIS.



LISTE DES VACCINS RECOMMANDÉS

TESTS GÉNÉTIQUES

Le résultat d'un test génétique peut confirmer une condition génétique soupçonnée et faciliter le développement d'un plan de traitement.

Lorsqu'une condition génétique est identifiée, toute démarche conséquente doit être adaptée aux besoins de l'individu ; par exemple, en recommandant un suivi médical ou en ajustant le traitement.

L'UNSMIS a introduit une nouvelle règle de remboursement concernant les tests génétiques et la biopsie liquide.

Veillez envoyer votre demande au médecin-conseil en y joignant les documents suivants :

- Un rapport médical indiquant la maladie soupçonnée ou les antécédents médicaux des membres de votre famille ;
- Une ordonnance délivrée par un généticien autre que celui qui effectuera le test ;
- Un devis.

TESTS GÉNÉTIQUES ET BIOPSIE LIQUIDE

LISTE DE VÉRIFICATION



Demandez une autorisation préalable auprès du médecin-conseil avant le test



Obtenez une prescription d'un généticien autre que celui qui effectuera le test



Fournissez-nous un rapport médical détaillé



Fournissez-nous une estimation



Assurez-vous que le test est médicalement justifié



Assurez-vous de limiter le test à un maximum de 100 gènes



Taux de remboursement : 80%



Une fois l'autorisation préalable accordée, vous pouvez effectuer les dépistages génétiques autorisés qui vous seront remboursés à 80 %.

La couverture s'étend au dépistage d'un maximum de 100 gènes.

Les tests génétiques examinant plus de 100 gènes ne sont pas remboursables.

Les tests effectués sans autorisation préalable ne sont pas remboursables.

RÉVISION DU PROCESSUS DE DEMANDE D'ADHÉSION À L'ASSURANCE-MALADIE APRÈS LA CESSATION DE SERVICE (ASHI)

Dans le cadre d'un effort visant à rendre nos processus administratifs plus efficaces et conviviaux pour les demandes d'adhésion à l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) pour les retraités, nous présentons un nouveau formulaire plus détaillé. En outre, l'exigence du paiement d'une avance a été abandonnée.

La mise en relief de ces changements est primordiale car nous avons enregistré plusieurs cas où un fonctionnaire retraité remplit le formulaire et effectue le paiement à l'avance avant de nous contacter.

Comme l'admissibilité à l'assurance-maladie après la cessation de service est déterminée par nos collègues, nous vous conseillons de contacter notre équipe d'affiliation par email à unsmisaffiliations@un.org avant votre départ à la retraite.

En cas d'admissibilité, nos collègues vous guideront tout au long du processus et vous fourniront le nouveau formulaire de demande d'adhésion.

Vous pouvez télécharger les nouveaux formulaires depuis notre site web.

Nouveau formulaire d'adhésion à l'ASHI

MISE À JOUR DE L'APPLICATION MOBILE UNSMIS

Nous sommes dédiés à l'amélioration continue de l'application mobile UNSMIS pour assurer un fonctionnement stable, ainsi qu'un niveau supérieur de performance et une expérience utilisateur aisée. La version la plus récente apporte des mises à jour techniques essentielles qui améliorent le fonctionnement de l'application.

Pour profiter de cette expérience améliorée, nous vous invitons à toujours utiliser la version la plus récente. Pour un guide détaillé de la mise à jour de l'application sur votre appareil, veuillez consulter notre site web.

Comment mettre à jour l'application mobile

NOUVEAU NUMÉRO D'URGENCE GRATUIT

Veuillez noter que l'UNSMIS a un nouveau numéro d'urgence gratuit et global sur son site internet, ce dernier est le suivant :

- +1 800 340 13 95

Vous trouverez de plus amples détails sur notre [site internet](#).

 [Visitez notre site internet](#)

 [Contact](#)

 [Portail eClaims](#)

